

Conseil Municipal du vendredi 13 avril 2021 à 20h00.

Réuni à la salle des fêtes rue de la Peyrade 12270 Najac.

Présent.es : Gilbert Blanc, Alain Andrieu, Isabelle Barres, Pierre-Jean Barthèye, Natacha Clouzet, Suzanne Déléris, Fabrice Guibal, Mathieu Laroussinie, Virginie Le Floch, Rémi Mazieres, Laurence Milliat, Claude Rabayrol, Jean-Régis Souvignet.

Absent excusé : Charles Poux qui a donné son pouvoir à Pierre-Jean Barthèye.

Secrétaire de séance : Pierre-Jean Barthèye.

En ouverture de séance Gilbert Blanc donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal du 12 mars 2021.

Affectation du résultat pour le budget commune

Le Conseil municipal décide d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2020 pour le budget commune de la manière suivante :

Résultat cumulé de fonctionnement à affecter	+ 486 255,53 euros
Affectation en réserve d'investissement	+ 236 255,53 euros
Report en fonctionnement	+250 000,00 euros

Décision prise à l'unanimité

Le maire, Gilbert Blanc, présente les grandes lignes du budget communal :

Après 9 mois d'action communale, il est plus facile de présenter ce budget 2021 que celui de 2020 préparé en 3 semaines juste après la mise en place du nouveau conseil municipal.

Plusieurs axes forts sont traduits dans ce budget :

- l'amélioration et la rénovation de logements et bâtiments communaux.
- l'amélioration de la vie collective, notamment des jeunes et des enfants.
- la préparation de l'avenir et investissements dans le village et les hameaux.
- la gestion de la vie quotidienne tant des agents communaux que du village et des villageois.

Il propose au conseil de répartir le budget communal comme suit :

- 180 000 € affectés aux bâtiments publics.
- 170 000 € destinés à l'aménagement artistique de la Maison du Gouverneur, il s'agit d'une opération lancée par la précédente municipalité poursuivie par l'actuelle.
- 150 000€ affectés à certains immeubles de rapport.
- 100 000 € pour les études de restructuration de la piscine municipale , action lourde menée sur plusieurs années.
- 180 000 € pour la réfection de la toiture de la salle omnisport.
- 100 000 € pour des jeux pour les enfants ainsi que des tables, des bancs...
- 150 000 € pour des acquisitions foncières : le hangar Magne et d'autres parcelles dans le bourg.
- 100 000 € pour la voirie, certains travaux urgents.
- 95 000 € destinés à la rénovation de l'éclairage public, qui débutera cette année avec un objectif de réduction importante de la facture d'électricité.
- Afin de permettre le maintien ou l'implantation d'entreprises sur la commune : 40 000€ pour l'aménagement du carrefour de la Sole, 40 000 € pour la viabilisation d'un terrain à Puech Moutonnier, 10 000 € pour la réalisation d'études visant à l'implantation d'une épicerie associative.
- 23 000 € destinés à l'entretien de l'église St Jean et la restauration de mobilier classé.
- 19 000€ sont prévus pour la réfection et la sécurisation du panorama sur la D47 et l'achat de nouveau panneaux de signalisation.
- Pour la reprise des concessions abandonnées aux cimetières de Najac et Mazerolles, il reste à réaliser l'opération de nettoyage et de mise à disposition des caveaux, financée sur deux ans avec un montant de 35 000€ pour 2021.
- 43 800 € pour changer le camion benne de l'équipe technique qui fête ses 21 ans.
- 25 000 € sont affectés à la culture et aux associations
- D'autres dépenses sont prévues sur divers postes :
 - 10 000€ d'équipements numériques pour l'école, la mairie et/ou salle des fêtes.
 - 5000€ pour un accompagnement et un hébergement et la sécurisation des données informatiques et la mise en conformité.
 - 5 000 € pour la sécurisation des abords de l'école.
 - 3 500 € pour la participation à la Société Publique Locale de l'Office de Tourisme communautaire.
 - 1 000 € pour la participation à la SCIC ENERCOA.
- 50 000 € provisionnés en dépenses imprévues afin de pouvoir faire face aux aléas.

Pour faire tourner la lourde machine communale, la masse salariale représentée en fonctionnement un montant de 598 900 € que nous arrêtons au niveau de ce qui était prévu en 2019.

Tous ces montants sont en TTC et s'ils sont inscrits en totalité au budget, ils ne seront pas pour autant engagés dans l'année.

- Des actions seront remises à l'année suivante ou à plus tard.
 - Pour toutes les actions où cela a été possible des subventions ont été demandées.
- Mais nous sommes tenus d'inscrire la totalité de la dépense au budget et non seulement le reste à charge pour la commune.

Vote des budgets primitifs Commune, VVF Villages, Camping, Assainissement, lotissement1, lotissement 2 et Mergieux :

Marion Couderc expose au conseil municipal la répartition budgétaire des différents éléments.

A l'issue de cet exposé le conseil municipal approuve à l'unanimité pour l'exercice 2021:

- le budget primitif principal de la commune
- Le budget primitif annexe du camping
- Le budget primitif annexe assainissement
- Le budget primitif annexe de VVF
- Le budget primitif annexe du lotissement 1
- Le budget primitif annexe du lotissement 2
- L'inactivité du budget annexe Mergieux

Les documents sont consultables sur le site de la mairie : najac.fr

<https://najac.fr/annexes-conseil-municipal-du-13-avril-2021/>

Fixation des taux des taxes locales pour 2021 :

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, l'état compense la perte des communes par l'intégration du taux départemental de la Taxe Foncière Bâti dans celui de la commune sans incidence pour le contribuable.

Voté à l'unanimité

Avenants aux prêts bancaires :

Suzanne Déléris présente le contexte : VVF ayant demandé, du fait d'une activité réduite en raison de la pandémie, le report d'une année de loyers, la mairie avait fait une demande de report d'échéances au Crédit Mutuel. Les avenants et les tableaux d'amortissement arrivés tardivement ne correspondent pas aux demandes que nous avons faites.

Nous ne délibérons pas sur cet avenant que nous ne pouvons pas valider en raison des taux, et des intérêts capitalisés pendant l'arrêt des échéances que nous ne pouvons pas accepter.

L'ajournement de ce sujet est décidé à l'unanimité.

Subventions aux associations :

Fabrice Guibal présente les demandes de subvention des associations dont les actions participent à l'intérêt général de la commune. Laurence Milliat présente dans le détail les actions pour l'enfance de l'association Les « petitous de Najac », et Alain Andrieu les animations culturelles, ce dernier précisant que c'est sur un montant équivalent à celui de l'année dernière.

Comité des fêtes :	5800€
Tastarits	500€
Copanatrafo (promenade de la fouace)	400€
SPA et Chats Libres (stérilisation des chats)	1000€
Espace culturel Villefranchois (pour le festival en Bastides)	5000€
Secours Populaire	200€
Les Petitous de Najac	500€
Dialogue, Nature et Handicap	500€
Les Pots Fêlés	1388€
Machin Machine Circo lento	1500€
Cafézoid dans le cadre du Festival Sous les Toiles	200€
Festival d'Autan	1000€
Kiosque à musique d'Occitanie	1000€

L'ensemble de ces subventions est voté à l'unanimité

Apanaj	400€
13 voix pour (Jean-Régis Souvignet du fait de son engagement dans cette association ne peut prendre part au vote)	
Les Nuits et Jours de Querbes	2000€
13 voix pour (Natacha Clouzet membre du CA de cette association ne peut prendre part au vote)	
Terre Paysanne	600€
12 voix pour (Pierre-Jean Barthèye administrateur de cette association ne peut pas prendre part au vote ni porter celui de Charles Poux)	

Réfection et désamiantage de la salle omnisports :

La toiture de la salle de sport de la zone artisanale a été abîmée par un orage de grêle l'été 2020.

Jean Régis Souvignet précise que le plan de financement approuvé par le conseil municipal en janvier doit être modifié, du fait que Ouest Aveyron Communauté ne peut abonder à ce financement et que, par contre, la région Occitanie peut nous accompagner avec le dispositif Fond Régional d'Intervention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement pour un total hors taxes de 125 236,35€, la part communale sera de 25 094,35 (23,27%), et autorise le maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'État, de la région Occitanie et du département de l'Aveyron.

Achat d'un nouveau camion benne :

Le maire demande l'autorisation d'acheter un camion Iveco pour remplacer l'actuel camion benne qui fête ses 21 ans et donne de sérieux signes de vieillesse.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de cet achat pour un devis de 42 000,00 euros et autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires à cette acquisition.

Plan de financement modificatif dans le cadre du dispositif Pass' Relance Tourisme – secteur Camping Le Paisserou :

Le plan de financement voté par le conseil municipal le 29 janvier 2021 n'étant pas encore passé en commission à la Région, Suzanne Déléris propose d'y ajouter

divers travaux pour la salle de restaurant du camping ainsi que le bardage bois des chalets du Pontet.

Pour un total hors taxes de 120 823,82 € la part communale sera de 24 576,67 € (20,34%)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le maire à déposer le dossier de demandes de subvention à la région Occitanie et au département de l'Aveyron.

Plan de financement modificatif dans le cadre du dispositif Pass' Relance
Tourisme – Travaux au village de vacances :

Suzanne Déléris rappelle aux membres du conseil qu'un plan de financement a été approuvé lors de la séance du 29 janvier 2021 concernant le projet porté par la commune pour les travaux au village vacances : réfections de couvertures, étanchéité d'une toiture et changement du transformateur.

Pour le changement du transformateur, des travaux supplémentaires sont à prévoir pour 5 532.50€.

Suzanne Déléris propose de modifier le plan de financement qui passerait d'un montant HT de 102 793,23€ à un total hors taxes de 109 551.73€ le reste à charge de la commune serait de 21 910.35€.

Proposition votée à l'unanimité.

Scolaire :

Laurence Milliat propose de signer la nouvelle convention triennale avec la mairie de Villefranche de Rouergue pour participer aux frais de fonctionnement du Centre médico scolaire à hauteur de 1€ par enfant concerné : soit, pour l'année scolaire 2020/2021, 31 euros.

Proposition votée à l'unanimité des membres du conseil municipal

Aménagement de sécurité sur l'avenue de la gare pour l'école publique

Laurence Milliat présente le sujet : le maire avait demandé une étude à Aveyron Ingénierie, pour la sécurisation de l'accès à l'école. En moyenne un trafic de 1345 véhicules/jour a été relevé, 16 % des véhicules circulent à plus de 50km/h, vitesse trop élevée aux heures d'entrée et de sortie des élèves, problème aggravé par le manque de visibilité de l'école.

Avec l'objectif d'améliorer la sécurité, tout en ne gênant pas la fluidité de la circulation, sont proposées la création d'un passage piéton, la limitation de la vitesse

à 30 km/h sur environ 200 mètres et l'installation d'un radar pédagogique (avec des enfants dessinés dessus) pour un estimatif de 4000€ ht, inscrit au budget. Des demandes de subvention seront faites.

Le projet est adopté à l'unanimité.

Choix du projet pour l'aire de jeux pour enfants

Nous avons choisi la proposition de Steinfeld sortie en tête d'une consultation des élus.es.

Mais le conseil municipal a besoin de l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour cette raison le sujet sera délibéré ultérieurement.

Tarifs Bibliothèque Municipale

Alain Andrieu propose la modification des tarifs de la bibliothèque pour permettre un accès facilité à la culture à tous les publics

Annuel : Plein tarif 10€, tarif réduit 5€ (étudiants, demandeurs d'emploi, personnes présentant un handicap , et gratuité pour les moins de 18 ans).

Semaine : gratuité sur présentation d'une entrée à la Maison du Gouverneur de moins de 7 jours.

Proposition validée à l'unanimité

Tarifs entrées piscine 2021:

Suzanne Déléris propose de conserver les mêmes tarifs que ceux de 2020

tarif normal à partir de 12 ans : 3,00€

tarif réduit de 5 à 11 ans : 1,60€

gratuité pour les moins de 5 ans, personnes handicapées et leur accompagnant

Tarif groupe (colonies, centres aérés, scolaires) :

5 à 11 ans 1,50€/personne,

de 12 à 15 ans 2,00/personne

Proposition validée à l'unanimité

Ressources humaines

Alain Andrieu présente les besoins en ressources humaines pour faire face aux besoins accrus durant la période estivale.

Création pour la période du 21 juin au 31 août 2021 d'un emploi d'agent contractuel en tant qu'adjoint technique pour l'entretien et le fonctionnement de la piscine et de la station d'épuration.

Création pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre d'un emploi d'agent contractuel en tant qu'adjoint du patrimoine, chargé de l'accueil à la Maison du Gouverneur

La mairie va recruter un stagiaire (accueil, billetterie, médiation culturelle) à la Maison du Gouverneur du 4 juin au 30 septembre.

Décision prise à l'unanimité

Échange de parcelles avec un particulier :

Afin de ne pas entraver la vente de la maison 1 rue des comtes d'Armagnac (parcelle AE 25) et acquérir les parcelles AE 769 et 770 au pied de la Maison du Gouverneur, autorisation est donnée au maire pour procéder à l'échange des parcelles AE 769 + 770 contre la parcelle AE 771 et éventuellement de la parcelle AE 1101 passée dans le domaine privé de la commune.

Les frais de bornage sont supportés par la commune mais les frais d'acte seront partagés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Non exercice de la décision d'intention d'aliéner

Le conseil municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain à la condition que les acquéreurs de la parcelle AE 25 respectent l'engagement de procéder à l'échange précisé dans l'article précédent. (AE 769 + 770 contre AE 771 et AE 1101)

Décision adoptée à l'unanimité

Motion

Free envisage d'installer une antenne 5G sur une antenne 4G de la commune.

Le Conseil municipal de Najac émet le vœu :

- Que le gouvernement instaure un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G, tant qu'une évaluation transparente et impartiale de leurs impacts écologiques et sanitaires n'aura pas été réalisée et soumise à un débat public démocratique décentralisé, sur la 5G et sur les usages numériques, lors duquel ces impacts seront mis en balance avec les suppléments de service rendus par cette technologie.
- Que la commune de Najac applique ce moratoire sur son territoire, en vertu du droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution.
- Que la commune de Najac s'engage à encourager Ouest Aveyron Communauté, dont elle est membre, ainsi que ses autres communes membres, à adopter un vœu similaire.

3 voix contre, 11 voix pour